



DES'ACCORD CONGES A L'AVSC

Suite aux journées de grève de septembre et octobre 2012 concernant la mise en place d'OPEN, la direction avait accepté des négociations avec les organisations syndicales sur la problématique des congés.

D'emblée, la direction a refusé la base de discussion que nous demandions, l'alignement sur les taux de départ du CCOR : 20% hors périodes scolaires et 33% en périodes (pour 15 et 30% à l'AVSC). Peu après la direction a accordé ces 20% et sans contrepartie. Ce sera le seul point positif.

Les propositions initiales de la direction, afin, « soi-disant d'assouplir le nombre de départs en congé », se passent de commentaires :

- Appel, obligatoire dans un 1^o temps puis sur « volontariat », aux heures supplémentaires pendant les périodes de congés.
- Augmentation de la polyvalence, avec à terme le risque que cela soit généralisé. D'ailleurs, France Télécom le reconnaît : la polyvalence est une donnée de flexibilité indispensable pour l'entreprise.
- décalage des périodes travaillées pour tous les temps partiels ou reprise à temps complet pendant une période de congés scolaires.

Propositions évidemment inacceptables pour une partie des OS et pouvant créer un précédent remettant en cause les conditions de travail du personnel.

Suite à l'opposition de CGT, FO et SUD, l'appel institutionnalisé aux heures supplémentaires a été retiré du projet.

Pour ces organisations syndicales, les difficultés sur les congés, sont les conséquences directes de la politique de réduction des effectifs de France Télécom / Orange. Les salariés n'en sont pas responsables.

Au final, un accord qui n'apporte rien ! C'est la flexibilité de l'emploi avant la loi ! France Télécom devance un accord national en cours, inacceptable, sur la flexibilité.

Ne restent dans cet accord congés que les efforts demandés encore et toujours aux salariés et pratiquement aucune contrepartie de la part de FT.

La Directrice, dans sa communication par push mail aux salarié(e)s, a essayé une nouvelle fois, alors même que l'accord n'était pas encore à la signature, de présenter les organisations syndicales comme responsables d'une décision n'engageant que la direction.

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD dénoncent un accord n'apportant aucune amélioration pour les salariés et qui n'est, pour France Télécom, qu'une solution pour pallier le manque d'effectif. Le personnel et les élus sont en droit d'attendre une politique d'embauche véritable afin de combler tous les départs. Nous posons également à la directrice de l'AVSC la question suivante : A quand un véritable dialogue social à l'AVSC NC ?

**Pour ces raisons CGT, FO et SUD
ne signent pas l'accord congés.**